

MINUTES DES DÉPOSITIONS RELATIVES AU CHEMIN DAWSON, TELLES
QUE PRISES PAR LE SOUS-COMITÉ DU COMITÉ SPÉCIAL PERMA-
NENT DES COMPTES PUBLICS.

OTTAWA, 28 avril 1874.

Le sous-comité se réunit.

M. Buchanan est examiné :—

J'ai été en rapport avec le chemin Dawson comme comptable et payeur. Je fus employé à la Baie du Tonnerre pendant une saison et ensuite à Fort-Garry et sur la route qui y conduit pour quelque temps. J'allai au Fort-Garry pour peu de temps en mai 1871, et j'y retournai perma-nent, j'y trouvai des comptes existant entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le département des Travaux Publics ; les comptes s'élevaient à environ dix-huit mille louis sterling (£18,000 sterling). Je sais comment ces dépenses ont été encourues. Elles furent faites sous le contrôle de Messieurs McKay et Lonsdale. Je crois qu'ils furent d'abord employés par la Compagnie de la Baie d'Hudson ; mais leur engagement fut ratifié par M. Dawson lorsqu'il prit la direction. Je trouvais des livres de comptes, mais point de grand livre bien tenu donnant un état exact des dépenses. La Compagnie de la Baie d'Hudson agissait comme payeur et a tenue les comptes jusqu'au premier d'août 1871, quand les comptes furent réglés, à peu près dix-huit mille louis (£: 8,000 sterling), me furent remis avec les livres et les comptes. Ce montant de dix-huit mille louis sterling (£18,000) a été calculé d'après les livres de comptes du chemin et des ordres tirés sur la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est au mois de juillet 1871, que M. Dawson appela, pour la première fois, mon attention sur ces comptes. Il me donna instruction de mettre les comptes en ordre pour le bureau et d'inscrire régulièrement les noms des ouvriers sur les bordereaux de paie, pour les dépenses antérieurement faites au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson et pour l'avenir.

Par M. Scatcherd.—Quels ont été les débuts de la construction du chemin de fer de Fort-Garry ?—Ce chemin a été commencé par la compagnie de la Baie d'Hudson, en vertu de la proclamation du colonel Wolseley, au mois de juillet 1870. MM. McKay et Lonsdale étaient employés comme contrôleurs par la compagnie de la Baie d'Hudson et ont rempli ces fonctions jusqu'au mois d'août 1870. Lorsque M. Dawson vint dans le pays, il ratifia leur engagement avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, et ensuite, il leur donna lui-même ses instructions. La compagnie se bornait à payer les comptes. J'arrivai à Fort-Garry au mois d'août 1871. La compagnie réclamait ce compte de dix-huit mille louis sterling (£18,000) au ministère des Travaux Publics.

Par l'hon. M. Mitchell.—Comment sait-on que ces dix-huit mille louis (£18,000) étaient dus à la Compagnie de la Baie d'Hudson ?—D'après les registres du contrôleur et des ordres tirés sur la compagnie. Les ordres sur la compagnie étaient donnés principalement par M. Lonsdale et mentionnaient quelquefois les quantités d'ouvrage fait ; quelquefois ce n'était que des demandes d'à-comptes. M. Lonsdale tenait des livres d'après lesquels M. Spence faisait les comptes.

Par M. Scatcherd.—La compagnie fournissait-elle des comptes détaillés des dépenses ?—Dans l'hiver 1870-71, la compagnie envoya ici un état de comptes détaillés. M. Dawson les renvoya parce qu'il n'était pas régulièrement faits, et en juillet 1871, M. Dawson me chargea de faire dresser les comptes d'après les règles établies par le ministère des Travaux Publics. On dressa des certificats d'après les registres et les ordres en la possession de la compagnie et les certificats furent signés par les personnes qui avaient reçu de l'argent, (au meilleur de ma connaissance). On a retiré des personnes qui, d'après les registres et les ordres sur la compagnie, avaient reçu des sommes portées dans leur comptes. Je n'ai rencontré personne qui se soit plaint de n'avoir pas reçu le montant indiqué dans les registres de la compagnie. Ce travail dura jusqu'au mois de novembre 1871. Les certificats portaient la date à laquelle l'argent avait été payé, bien qu'ils aient été faits subséquemment.

En réponse à M. Cunningham.—J'ai vu cinq signatures de M. "C. Nolin" (en apparence différentes), apposées sur les certificats ; j'en ai vérifié quatre et M. Spence une, et celles que j'ai examinées avaient été signées par M. Charles Nolin en ma présence. Je dois ajouter comme explication que "bien que l'écriture soit différente sur les certificats signés